
Compte-rendu SNTRS-CGT de la session d'automne 2007 de la section 28 du Comité national

La session s'est tenue les 26 et 27 novembre.

RENCONTRE AVEC LES DS :

Frederic Dardel, DS par interim SdV et André Le Bivic, DSA SdV
BERNARD DELAY, DS EDD,
sont intervenus sur :

Le budget 2008 :

Il est en augmentation de +112 M€ mais 95M€ vont être utilisés au titre de la pension civile, en final, avec le gvt on arrive à peu près à la même chose qu'en.

La réserve de précaution prévue par la LOLF (6% hors salaires et 0,5% sur les salaires) induit une restriction de 28 M€ sur le budget de fonctionnement (14 M€ sur les TGI et autant sur le soutien de base qui baissera donc de 15% en moyenne).

Par contre, bonne nouvelle : suppression de la TVA rémanente.

Les crédits d'intervention seront en augmentation (GDR, ATIPE, opérations ponctuelles et petit mi-lourd de moins de 150 M€).

En SdV des transferts budgétaires vont être faits dans les moyens du département pour maintenir le soutien de base (moins la réserve de précaution) et ne pas devenir une simple « agence de personnel ».

Il va y avoir labellisation de plate formes techniques et un soutien au IFR contrairement à la position de Syrota (INSERM).

En EDD il s'agira de financer des projets forcément thématiques.

L'AERES :

LOe CoNRS rendait un avis avec évaluation et interclassement des équipes, cette année cela sera basé sur le rapport de l'AERES.

Le département scientifique continuera de demander au CoNRS des avis sur l'évaluation scientifique mais aussi sur l'environnement et sur la prospective mais cela se fera A PARTIR DES DOCUMENTS QUE VOUS AUREZ.

Jean Jacques d'Aubert est opposé à la présence **d'élus C** car il ne s'agit pas de faire de la **bobométrie**.

Chacun a donné ses impressions et questionnements sur les bruits en cours, ou ils n'en savent pas plus que nous ou ils tiennent bien leurs langues.

Les postes :

SdV : en gros même nombre de postes au concours chercheurs, l'effectif global risque de ne pas augmenter dans les années à venir.

En ce qui concerne les ITA, c'est la priorité numéro 1 du département.

Sur les 5 années à venir il est prévu de 100 à 103 départs annuels d'ITA et 103 à 105 départs annuels de chercheurs.

On devrait donc avoir une diminution de l'effectif global de chercheurs de 25 à 30 par an.

EDD : Reçoit des postes à redistribuer, en fait il a une fonction d'agence.

CR SNTRS-CGT section 20 du Comité national - session d'automne 2007

LES POINTS SUIVANTS :

Titularisation de CR2, demande de détachement, financement d'écoles thématiques, évaluation de GDR, demandes particulières d'unités n'ont pas posés de problèmes particuliers.
promotion CR2->CR1, un refus.

PROPOSITION DE MEDAILLE :

Bronze : David Dauvillee

Argent : Thierry Gaude

LABORATOIRES EN DIFFICULTES

Le point a été fait sur les labos en difficulté :

Clermont Ferrand (à la suite du refus de l'INSERM)

Rouen (FRE de fermeture, demande d'ERL en cours)

Poitiers (FRE à 2 ans pour rejoindre les unités de chimie)

Grenoble (FRE, des problèmes en cours d'étude)

MOTIONS

Motion relative aux visites des unités

Considérant que les missions confiées aux sections du Comité National ne se limitent pas à l'appréciation de la production scientifique mais consistent en une évaluation plus globale des unités, des équipes et des personnels, la section 28, réunie en session d'automne, demande instamment à la direction du CNRS de dégager les moyens nécessaires pour permettre aux sections du CN de pouvoir assumer toutes leurs missions et permettre, lorsque la section le juge nécessaire, à divers membres de la section, en particulier un élu C, d'accompagner les comités de visite de l'AERES comme représentant de la section.

Motion sur le devenir des UMR

La section 28, réunie en session d'automne, s'associe aux inquiétudes exprimées de diverses manières par la Conférence des présidents du Comité national sur le devenir des unités mixtes de recherche (UMR).

Dans un contexte de fortes inquiétudes sur l'avenir du dispositif de recherche français et du CNRS en particulier, la section 28 est notamment alarmée par la transformation éventuelle du statut des UMR que rend possible la nouvelle loi sur les universités. L'inquiétude est d'autant plus grande qu'aucune information précise n'est diffusée quant à ces possibles changements, laissant l'ensemble des personnels de la recherche dans l'ignorance des réformes en cours.

La section 28 rappelle son attachement aux UMR, briques essentielles de l'organisation de la recherche française, qui favorisent les échanges entre laboratoires et constituent le cadre d'une évaluation suivie et cohérente à l'échelle nationale. Elles permettent la mobilité entre laboratoires ainsi que la coordination et le soutien, à l'échelle du pays, d'une recherche de qualité implantée dans le terreau local des universités.

En outre, la double tutelle, CNRS-Université, fait des UMR le lieu privilégié du couplage indispensable et synergique entre recherche et enseignement supérieur par le rapprochement des chercheurs, enseignants-chercheurs, étudiants et post-doctorants. Elles favorisent les évolutions thématiques et le développement de l'interdisciplinarité.

La section 28 tient à réaffirmer la contribution déterminante des UMR au dynamisme de la recherche ainsi qu'à la qualité de l'enseignement supérieur en France. Elle pense qu'une remise en cause de leur statut, menant à un découplage entre le CNRS et les universités, serait catastrophique et conduirait à un morcellement du tissu de recherche français.

Jacques Millet, élu
SNTRS-CGT

ue MICHEL-ANGE 75794 PARIS CEDEX 16 - TÉL. 01 44 96 40 09 - TÉLÉCOPIE 01 44 96 49 63

Toutes les modifications effectuées allaient dans le sens d'une restriction de l'autonomie du CNRS dans sa capacité à développer des partenariats. Le rôle fondamental de l'ANR était souligné (« L'ANR offre aux acteurs de la recherche des opportunités de soutien sans précédent et le système français de recherche s'appuie de plus en plus sur cette dynamique »). En ce qui concerne l'évaluation, la formulation retenue était la suivante : « À l'échelle des équipes de recherche, le CoNRS utilisera l'évaluation faite par l'AERES pour proposer des modalités de partenariat en accord avec les objectifs stratégiques de l'organisme ».

Il est intéressant de noter que la notion même d'unité de recherche (mixte ou non) disparaissait du vocabulaire utilisé, la structuration nationale de la recherche s'effectuant par la relation directe du porteur de projet et de son équipe avec l'ANR.

Cette version largement remaniée du plan stratégique, via une procédure qui révèle le niveau réel d'autonomie du CNRS dans le contexte politique actuel, était déjà extrêmement inquiétante. Lors de l'ouverture de ses débats, lundi 9 octobre, le Conseil scientifique a été informé que son vote sur le texte définitif était reporté sine die, car ce point avait été retiré de l'ordre du jour du Conseil d'Administration suivant. Suite aux questions des membres du CS, certains éléments de la lettre de G. Bloch (directeur de la DGRI) exigeant ce retrait ont été rendus publics. Par cette lettre, G. Bloch considère qu'un délai est nécessaire pour « prendre en compte dans ce texte fondateur les orientations du gouvernement qui seront précisées dans les prochains mois ». Certains points sont extrêmement précis :

- partenariat avec l'enseignement supérieur : « préciser les principes sur le pilotage des unités aujourd'hui mixtes »
- « recrutement et gestion du personnel face à des universités autonomes, principes de gestion des personnels dans les unités rattachées aux universités »
- degré de globalisation des dotations d'un CNRS « agence de moyens » aux universités dans un contrat unique sous la tutelle de l'Etat.

La même lettre « incite à la prudence dans la mise en place des nouvelles structures », en clair les LRC et les ERL qui ne doivent plus être à l'ordre du jour.

Il nous semble que la seule interprétation possible de ces points spécifiques est une volonté de transférer aux universités la gestion de l'ensemble des unités de recherche « aujourd'hui mixtes », ce qui impose bien évidemment de « réfléchir au recrutement et à la gestion des personnels CNRS » dans ces unités nouvellement rattachées aux universités. Ces décisions sont envisagées « dans les prochains mois », ce que confirme le retrait à la dernière minute d'un point capital de l'ordre du jour du Conseil d'administration du CNRS. Plus grave encore, le principe même d'un plan stratégique du CNRS est remis en cause, car il devra « s'intégrer à un plan stratégique national » (défini cela va sans dire exclusivement par le ministère).

Les événements récents à l'IRD, qui s'inscrivent pleinement dans cette logique, peuvent présager de ce qui pourrait se passer dans les prochains mois au CNRS ou dans les autres EPST. Toutes les unités mixtes IRD - Université sont aujourd'hui sous la seule tutelle des universités partenaires.

Le nouveau paysage de la recherche tel qu'il se dessine s'oppose de front à l'ensemble des principes défendus par le Comité national :

- disparition de toute notion de collégialité et de représentativité dans l'évaluation avec l'AERES
- remise en cause de la logique « opérateurs de recherche – unités – équipes » au profit d'une relation directe entre les porteurs de projet et agences de moyens (avec une position dominante de l'ANR), alors que le financement sur projet ne devrait avoir qu'un rôle complémentaire. Les premières victimes : la pluridisciplinarité et la prise de risques, principaux vecteurs d'émergence de nouvelles thématiques et plus généralement l'objectif de progression des connaissances dans tous les domaines
- dirigisme en terme de dotations via une ANR sous le contrôle étroit du

gouvernement, sans équivalent dans les autres pays développés.

Il est important de noter que les deuxième et troisième points concernent tout autant les universités que les EPST, le pilotage de la politique de recherche par le gouvernement sur des bases sociétales ne leur laissant qu'une autonomie de façade (sauf bien entendu pour les charges).

Lorsque des faits graves étayent les intentions, il ne s'agit plus de faire partager des inquiétudes, mais de diffuser un message d'alerte. Nous vous suggérons de le relayer au sein de votre unité et de votre thématique. Il n'est pas admissible que les 26000 agents CNRS puissent être confrontés dans quelques mois à un changement de tutelle sans la moindre concertation préalable. L'écran de fumée sur les intentions gouvernementales doit impérativement être dissipé. Si ces intentions se confirment, le Comité national ne pourra assister en spectateur passif au démantèlement de fait des organismes de recherche publique et prendra toutes les mesures qui relèvent de ses compétences pour s'y opposer.

Au nom du bureau de la Conférence des présidents du Comité national,



Yves Langevin

Recommandations du 12 et 13 novembre 2007

Sujet : Budget 2008

Recommandation au Ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur : Dans un contexte d'augmentation des moyens alloués à la recherche par l'Etat, le budget 2008 attribué au CNRS pour le financement de ses laboratoires accuse une diminution des moyens nets en euros constants. Le Conseil scientifique désapprouve cette réduction de la capacité du CNRS à assurer une politique de recherche à long terme de qualité.

Adoptée à l'unanimité moins 1 abstention

Recommandation à la Direction générale du CNRS : Le Conseil scientifique du CNRS a été informé lors de sa réunion du 12 et 13 novembre d'une diminution significative du soutien de base dans les laboratoires. Le Conseil scientifique tient à alerter la direction sur les conséquences de cette mesure. Déjà, déstabilisés par l'accroissement de la part des financements sur projets, notamment par l'ANR, les directeurs d'unités verront dans cette décision une difficulté supplémentaire à assurer leur rôle d'animateur scientifique du projet de laboratoire.

Adoptée à l'unanimité moins 1 abstention

Sujet : Répartition des moyens humains et financiers entre les départements, les instituts, les programmes et les services communs

Le Conseil scientifique refuse de donner un avis sur la répartition des moyens humains et financiers entre les départements, les instituts, les programmes et les services communs, en l'absence de documents correspondants.

Adoptée à l'unanimité

Recommandations du 8 et 9 octobre 2007

Sujet : Plan stratégique

« 1) Dans sa séance du 9 octobre 2007, le CS, par suite d'une modification de l'ordre du jour, a été mis dans l'impossibilité d'émettre un avis sur le projet actuel de Plan stratégique du CNRS. Ceci prive le CS, émanation de la communauté scientifique, d'un de ses rôles essentiels, l'analyse et la prospective lui permettant d'adresser en toute indépendance ses recommandations sur la place du CNRS dans le système national de recherche. Il s'inquiète de cette situation.

2) Le CS estime indispensable que l'organisme dispose d'un Plan stratégique. Le projet actuel a été élaboré dans une large concertation par tous les acteurs du CNRS : direction et départements scientifiques, sections et conseils scientifiques de département du CN, conseil scientifique.

3) Comme le souligne ce plan, dans le contexte actuel de réforme de l'organisation de la recherche française, l'existence d'un organisme qui a une vision nationale et interdisciplinaire de la recherche internationale et qui est une force reconnue de proposition de prospective de recherche est absolument indispensable pour réussir la mise en place de ces nouvelles structurations.

- Le CNRS offre la possibilité de conduire en toute indépendance des activités de recherche à plein temps ;
- Le CNRS donne à la communauté scientifique une capacité prospective grâce à une connaissance fine de la recherche dans son vaste champ thématique ;
- Le CNRS est un lieu de concertation entre les différents acteurs de la recherche : établissements d'enseignement supérieur, organismes publics et centres de recherche industriels ;
- Le CNRS est un outil indispensable pour la mise en réseau des initiatives régionales, nationales et européennes. L'efficacité reconnue des GDR, des écoles thématiques, des instituts nationaux, la performance des grands équipements nationaux et internationaux en sont des exemples significatifs.

4) Le CS recommande donc que le plan stratégique soit soumis dans les plus brefs délais au Conseil d'administration pour approbation.

5) Il recommande aussi d'éviter toute décision hâtive aux conséquences graves : la recherche française a besoin d'une synergie entre des universités fortes et des organismes indépendants, une modification des missions et des statuts du CNRS au service d'une réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche nécessite une mise en œuvre par étapes sur une longue durée. »

Avis du Conseil : 19 votants (19 oui, 0 non, 0 abstentions, 0 refus de vote)